

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20 Septembre 2021



Date d'affichage
20 Septembre 2021



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	23
Votants	29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 19 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY
PADEYEN LAQUIEZE - PIRSON – LEGER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ
Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – CHAUFFERT - CHERRONNET –
LOMBARD - DECLUY - LEGER – KISKELL – KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Monsieur Jean-Pierre MAÏDA à Monsieur Jean-Pierre GAUMONT
Monsieur Jérôme PIGNY à Madame Sylvie BUTIN
Monsieur Bernard HATAT à Madame Sylvie LANGE
Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur François GAIGNETTE
Madame Valérie ABITBOL à Monsieur Michel BRUNI
Madame Elise CHARPENTIER à Madame Nathalie BIEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Christian CHERRONNET a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2021 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2021/43 – OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF
AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER**

**N° 2021/43 – OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF
AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Memmie contractualise avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne ses actions dans le domaine de la Petite Enfance et de l'Enfance-Jeunesse.

Le Contrat Enfance Jeunesse « CEJ » qui avait été conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales « CAF » est arrivé à son terme.

Aussi, afin de maintenir ou compléter cette politique mise en œuvre par la ville de Saint-Memmie, la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne propose de renouveler ce partenariat par un nouveau dispositif intitulé Convention Territoriale Globale pour une période de 5 ans.

La Convention Territoriale Globale peut mobiliser tout ou partie des champs d'intervention de la CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et cadre de vie, accès aux droits, handicap, inclusion numérique.

Afin de continuer à bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, il est donc proposé de procéder au renouvellement du partenariat pour les actions en cours et d'inscrire de nouveaux projets.

De plus, les nouveaux dispositifs financiers d'aide de la CAF intitulés « Bonus Territoires » pourraient se révéler plus avantageux.

Il est précisé que :

- la CAF s'engage à conserver le niveau des financements apportés au titre du « CEJ » si le niveau d'activité est maintenu. Les montants des bonus peuvent varier en fonction de l'activité du multi-accueil et de l'accueil de loisirs.
- que l'accueil de loisirs ouvre droit également à un « bonus territoire » alors qu'il n'y avait pas de « CEJ » pour cette action.

La collectivité pourrait bénéficier dès cette année de ces « bonus territoire » à condition de transmettre un engagement signé de partenariat avec la CAF pour une durée de 5 années.

- Vu l'avis favorable de la Commission « Petite Enfance Jeunesse & Périscolaire » réunie le 7 Septembre 2021,

- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne pour la période 2021-2025.

⇒ de **DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 28 Septembre 2021**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN